

AFFAIRE N°27/2 - Acquisition de deux terrains situés rue Saint-Philippe à Saint-Denis, nécessaires à la réalisation du Boulevard de ceinture sud (4<sup>e</sup> tranche).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission de bureau foncier, la S.E.D.R.E. vous propose d'acquérir deux terrains situés rue St-Philippe et concernés par l'aménagement du boulevard de ceinture sud.

Ces terrains sont les suivants :

| Section N°        | Superficie | Coût                        | Propriétaires      |
|-------------------|------------|-----------------------------|--------------------|
| AT 228<br>nouveau | 219 m2     | 80 000 F conf.<br>aux DOM.  | M. MASSAIN José    |
| AT 235<br>nouveau | 1 082 m2   | 175 000 F conf.<br>aux DOM. | Mme TRIME Raymonde |

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains aux prix respectifs de 80 000 F et 175 000 F ainsi que des honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu  
St Denis, le 5 juillet 78  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: Patrice HARNIER  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances et  
des Collectivités Locales  
Le chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE